

ARGONNE
ARDENNAISE

le Mag'

n° 48 / novembre 2021

OPÉRATION BONS D'ACHATS SOLIDAIRES ACTE 2



Soutenez le commerce local,
consommez près de chez vous !

 **argonne
ardennaise**
Communauté de Communes



Sommaire

| | |
|--------------------------------|------|
| Édito du Président | p.3 |
| Focus industrie | p.4 |
| Économie..... | p.6 |
| Projet de territoire..... | p.7 |
| Logements/Habitat..... | p.8 |
| Services à la population | p.10 |
| Culture et Sport | p.12 |
| Développement touristique..... | p.16 |
| Agriculture..... | p.18 |
| Environnement..... | p.22 |
| Travaux..... | p.23 |

Les actualités des services
et du territoire, c'est sur
argonne-ardennaise.fr et
 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

Argonne Ardennaise Le Mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr

Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverner, chargée de communication

Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freepik - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 500 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2780-8033 (imprimé)

n° 2781-2677 (en ligne)





Fier d'entreprendre et d'habiter sur ce territoire.

A travers notre projet de territoire et sa contractualisation avec l'État, la Région et le Département, les élus affirment leur volonté d'agir pour le bien de tous.

Favoriser le consommateur local et l'après COVID en renouvelant l'opération bons d'achat.

Mettre en avant la qualité et le savoir faire de nos entreprises.

Accompagner l'émergence de nouvelles filières telle que la production de vin.

Structurer la promotion touristique du sud Ardennes afin de favoriser son développement.

Améliorer l'attractivité de nos villages en favorisant la rénovation de l'habitat et l'amélioration de leur aspect.

Contribuer à la qualité de notre cadre de vie en favorisant la biodiversité par la plantation de haies.

Développer l'accès aux services pour tous en agrandissant les locaux du FJEPCS La Passerelle, en ouvrant la maison de santé à Buzancy ou en débutant les travaux de la maison de santé de Vouziers.

Voici quelques exemples concrets que vous allez découvrir à la lecture de ce nouveau Mag'. Ils traduisent l'ambition des élus de l'Argonne Ardennaise et démontrent qu'il se passe des choses fort intéressantes chez nous. Cette volonté doit être partagée par tous, entrepreneurs, associations, habitants, élus, administrations. Sur tous ces domaines, nous devons avoir une démarche partenariale, se serrer les coudes pour réussir. C'est ainsi que nous pourrions capter les moyens pour agir.

Je veux ici remercier tous ceux qui œuvrent dans ce sens, ils sont nombreux et déterminés. Ce Mag' en est l'illustration.

Bonne lecture à toutes et tous.

Benoît SINGLIT

Président de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise

**ENTRETIEN AVEC YANN
COIGNART, DIRIGEANT
DE L'ENTREPRISE
QUALITÉ BOIS**

Qualité Bois/Charpentes Dervin

Un savoir-faire local et une expertise recherchée



Une entreprise qui va fêter ses 40 ans l'an prochain

Les Charpentes Dervin furent créées en 1982 à Belleville-et-Châtillon-sur-Bar par les 3 frères du même nom. L'activité était alors centrée sur l'abattage, puis le débardage, la fabrication de pièces de calage en bois et de palettes.

Par la suite, l'entreprise se diversifie en proposant la fabrication de bâtiments de grande portée (jusqu'à 30 mètres), à vocation surtout agricole. L'entreprise compte alors le patron et 4 employés.

En 2005, l'entreprise est à vendre et est reprise par Yann COIGNART, le dirigeant actuel. En 2011, afin de pouvoir agrandir ses locaux et son activité, le site est déménagé à Brioules-sur-Bar, sur un terrain de 2 ha. Terrain qu'il aura fallu niveler et terrasser pour installer les 2 000 m² de bâtiments.

2011 et la crise agricole

En 2011, la crise économique touche le monde agricole, les

aides publiques diminuent... les agriculteurs repoussent leurs chantiers et l'activité de l'entreprise s'en ressent. Il faut donc trouver de nouveaux débouchés en attendant la reprise au niveau agricole. L'entreprise innove avec la fabrication de chalets pour les marchés de Noël de Sedan puis Reims, notamment.

Entre 2013 et aujourd'hui, l'équipe s'est renforcée et compte désormais 10 professionnels en plus du dirigeant. «La transmission des savoirs et le tuilage entre les générations sont le point fort de notre équipe polyvalente» souligne le chef d'entreprise.

Les 3 axes de l'activité

La partie scierie, activité historique, regroupe toutes les étapes de transformation du bois (sciage de précision, séchage, rabotage, profilage et traitement).

La fabrication de bâtiments en ossature bois fait partie des spécialités de l'entreprise et s'adresse à tous publics. Des particuliers (pergolas, auvents, abris de jar-

din, terrasses, bardage...) aux entreprises (hangars, ateliers, entrepôts, bâtiments d'élevage, manège à chevaux...) en passant par les collectivités (abri-bus, local technique, chaufferie, chalets...) D'autres réalisations sont également possibles. Par exemple, pour le compte de l'Argonne Ardennaise, Qualité Bois réalise et pose les panneaux signalétiques, les panneaux d'information et aménagements mobiliers liés aux sentiers de randonnées mis en place par l'intercommunalité.

Enfin, le négoce de quincaillerie, visserie, isolant, accessoires, outillage électroportatif et produits de traitement.

Connaissez-vous le pin Douglas ?

Tout est fabriqué sur place avec du bois local, le pin de Douglas également appelé le pin d'Oregon. Utilisé en charpente pour ses qualités mécaniques et structurelles, c'est un bois assez dense (550 kg au m³ quand il est sec). Le Douglas possède un grand potentiel dans la construction : durabilité naturelle, résistance aux insectes et aux champignons plus importante que la plupart des autres variétés de pin. Il n'a d'ailleurs pas été tou-

Biographie Express

- CAP, Bac Pro, puis BTS Productique bois-ameublement, Yann COIGNART a suivi toutes ses années d'études en apprentissage dans différentes entreprises. Puis, lors de son premier emploi au sein de l'entreprise PIERRARD, à Lametz, il a participé à la mise en place de la première commande numérique (automate qui va chercher le matériau et le découpe à dimension).
- En 2005, Yann COIGNART reprend l'entreprise Charpentes Dervin, alors située à Belleville-et-Châtillon-sur-Bar, pour ensuite déménager en 2011 afin de mieux gérer l'accroissement de son entreprise.



ché par la récente invasion de scolytes.

Un savoir-faire recherché

«Rien qu'en voyant une grume, nous savons ce que nous pouvons en faire. Il faut maîtriser toute la chaîne de production pour cela. Et nous sommes toujours en recherche d'améliorations, d'optimisation». Cette expertise s'est faite connaître au-delà des frontières de l'Argonne Ardennaise par le bouche-à-oreille, jusque Coulommiers, Metz ou encore Lille. Mais également tout près, comme à Quatre-Champs, pour les bâtiments de l'entreprise Dupuy (voir le numéro précédent de l'Argonne Ardennaise - Le Mag').

Les projets de développement sont dans les tuyaux, en particulier vers les maisons en ossature bois. Le bureau d'études de l'entreprise étudie la faisabilité; le projet est géré de A à Z, pour tous les corps de métier intervenants par un maître d'œuvre. «L'avantage de l'ossature bois ? L'isolation thermique, la protection contre l'humidité, le confort, pas d'effet Faradé en cas d'orage... Pour une maison, c'est surtout l'isolation qui prime, les propriétaires se récupèrent sur le chauffage. C'est économique en énergie et tous les habillages extérieurs sont possibles. C'est aussi meilleur pour le bien-être animal.»

L'environnement, une dimension importante

Qualité Bois prend garde à limiter les pertes de matière première au maximum. Tout est revalorisé : la sciure en pellets, les copeaux en sac pour toilettes sèches, litière ou paillage et les chutes de bois en sac de petit bois, comme allume feu.

Les produits de traitements sont également choisis avec soin. Le produit utilisé en bac d'aspersion est labellisé «Excell Zone Verte». Pour le consommateur ce label garantit un contrôle sur l'ensemble des produits ou matériaux entrant dans le processus de construction et/ou de rénovation des bâtiments à la fois sur le plan toxicologique mais également organoleptique. Cela certifie donc l'utilisation de produits de qualité supérieure, compatibles avec la qualité de l'air intérieur.



Nouvel arrivant à la Pépinière

Spécialisée dans le transport de personnes, la société vosgienne Prêt-à-Partir vient de louer une cellule de la Pépinière d'entreprises afin de s'adapter à l'augmentation de son activité.

La société PRET A PARTIR (SAS SADAP), en activité depuis 1948, est spécialisée dans le secteur d'activité des transports routiers réguliers de voyageurs. Implantée à Rebeuville (dans les Vosges), cette entreprise française de renommée internationale emploie environ 1200 salariés dans la branche transport (tous domaines confondus) dans une centaine d'agences dans toute la France.

Plus particulièrement en Argonne, cette agence familiale à taille humaine est gérée depuis 3 générations par la famille PIOT et spécialisée dans le transport en autocar.

Le siège s'était installé à Savigny-sur-Aisne en 2015 avec un effectif de 10 salariés, et ce sont désormais 34 personnes qui y

travaillent avec notamment la récente nomination à l'exécution d'un marché public relatif au transport scolaire sur le secteur de Vouziers-Rethel. Ce récent changement oblige SADAP à trouver d'autres locaux plus adaptés.

L'agence «Ardennes» de PRET A PARTIR a donc rejoint la cellule n°1 de la pépinière de l'Argonne Ardennaise au 1^{er} août 2021 pour y installer son bureau de gestion ainsi qu'un atelier de réparation. Ce déménagement a permis depuis peu le recrutement d'un jeune mécanicien poids lourd.

Contact

Germain HERBINET
Animateur économique
03 24 30 23 94
economie@argonne-ardennaise.fr

Phase d'évaluation pour le programme européen LEADER

La programmation LEADER portée par la Communauté de Communes prendra fin en 2024. Pour faire un premier état des lieux et réfléchir à la suite, une évaluation va être réalisée entre octobre 2021 et juin 2022. Il s'agira d'évaluer la stratégie LEADER (sa pertinence, l'impact des projets soutenus...), l'animation par les GALs, la gouvernance ainsi que les facteurs de réussite et d'échec. Cette évaluation sera réalisée en coopération avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et celle du Pays Rethélois pour mutualiser les moyens et les enseignements.

Pour en savoir plus sur le programme LEADER, consultez les pages LEADER sur le site de l'Argonne Ardennaise (dans l'onglet «Entreprendre et développer»). N'hésitez pas également à nous contacter directement par mail (leader@argonne-ardennaise.fr) ou par téléphone (03 24 30 23 94).

**L'opération «Bons d'Achats Solidaires» est de retour !
Vous avez reçu vos bons, alors rendez-vous chez les professionnels près de chez vous !**



Projet de territoire / PTRTE

Le projet de territoire soutenu par la signature d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique

Ce document validé par les élus en Conseil Communautaire du 8 juillet dernier constitue la feuille de route de la mandature 2020-2026.

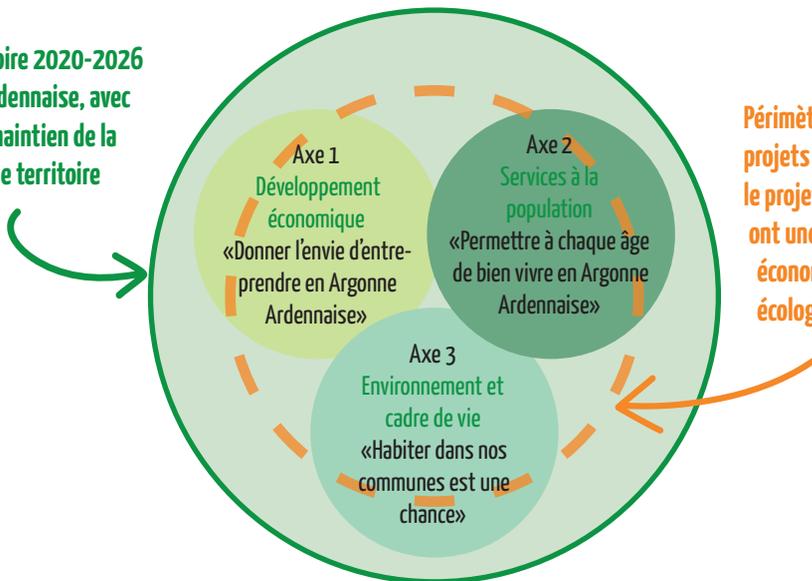
Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un outil qui permet de regrouper les dispositifs, contrats, programmes... existants ou en développement à court terme dans le projet de territoire de l'Argonne Ardennaise, en priorisant ceux qui répondent à un double objectif de relance économique et de transition écologique.

Pourquoi ce nouvel outil ?

Il a été créé afin d'inscrire la relance des territoires dans la durée, de donner du sens au portefeuille de projets et de mutualiser les moyens (les crédits relance, les engagements financiers des politiques publiques, les moyens humains, les équipements publics et les fonds européens).

Projet de territoire 2020-2026 de l'Argonne Ardennaise, avec en fil rouge le maintien de la population sur le territoire



Périmètre d'action du PTRTE : projets déjà engagés dans le projet de territoire et qui ont une visée de relance économique et de transition écologique

Donner l'envie à la population de rester en Argonne Ardennaise

C'est le principal objectif du projet de territoire, donner aux habitants tout ce qui est nécessaire pour bien vivre en Argonne Ardennaise :

- de l'emploi, en accompagnant les entreprises,
- des services pour chaque âge de la vie,
- un cadre de vie agréable dans un environnement préservé.

Ces 3 idées se complètent et se nourrissent les unes des autres.

Un seul mot d'ordre : la ruralité choisie

Notre volonté est de construire un modèle de développement dans lequel la ruralité est choisie et source d'opportunités, répondant ainsi à l'aspiration croissante de pouvoir concilier vie professionnelle et qualité de vie.

Cela se construit en se basant sur nos forces et nos spécificités. Il ne s'agit pas de répliquer les solutions qui existent ailleurs et qui seront inadaptées à notre contexte. Les projets sont conçus pour notre territoire, tout en s'inspirant de ce qui fonctionne dans d'autres territoires.

Et le PTRTE ?

Ces approches, qui sortent des sentiers battus de l'action publique classique, sont plus efficaces et doivent continuer à être développées. C'est tout l'objet du PTRTE. Nos engagements politiques y ont été explicités afin de permettre à l'État, la Région Grand Est, au Département des Ardennes et nos partenaires de mieux nous accompagner dans l'accomplissement des nos objectifs, tout en favorisant les axes de relance économique et de transition écologique.

Pauvres

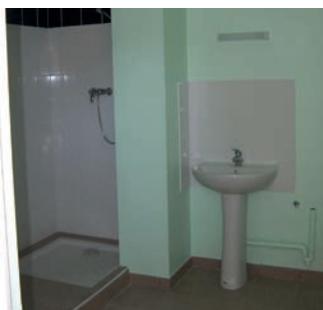
Appartement (3 pièces - 88 m²)



Loyer : 480 € + 20 € de charges pour l'entretien de la chaudière, de la fosse septique et de la VMC.

Appartement indépendant sur un seul niveau, salon/séjour ouvert sur la cuisine, couloir desservant 2 chambres, les toilettes et la salle de bain. Une cour à l'extérieur.

Chauffage gaz en cuve. Classe énergétique : C ; GES : E.



Des Volontaires Territoriaux en Administration vont parcourir notre territoire

La Région Grand Est a procédé au recrutement de 9 Volontaires Territoriaux en Administration (VTA), dispositif lancé par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Il permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés (à partir de bac+2) pour une mission de 12 à 18 mois maximum.

Rattachés à la Maison de la Région de Charleville jusqu'au 30 juin 2022, ces 8 jeunes et leur coordinateur travaillent sur un des axes forts du Pacte Ardennes : la préservation et la mise en valeur du patrimoine Ardennais (fiche action 14 du Pacte Ardennes : recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leurs résorptions).

Ils sillonnent le département, à raison d'un binôme par intercommunalité et relèvent les points à améliorer selon la typologie suivante :

- panneaux et signalisation,
- bâtiments,
- voirie et réseaux publics,
- éléments à valeur patrimoniale,
- divers (dépôts d'ordures sauvages, friches naturelles, tags...)

Un bilan sera ensuite produit pour chaque commune, puis des réunions de restitution permettront d'échanger sur la synthèse et de présenter les dispositifs d'aide pouvant être mobilisés.



Aides en faveur de l'habitat en Argonne Ardennaise

1. Adaptation du logement et précarité énergétique

|  | Amélioration de la performance thermique des logements et lutte contre la précarité énergétique | Adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite | Traitement de la vacance par une aide au financement des travaux pour les propriétaires bailleurs | Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé |
|---|---|---|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Ressources très modestes : aide de 50% du montant des travaux HT (plafonné à 30 000 € HT de travaux) + prime Habiter Mieux (10% du montant des travaux et dans la limite de 3 000 €) • Ressources modestes : aide de 35% du montant des travaux HT (plafonné à 30 000 € HT de travaux) + prime Habiter Mieux (10% du montant des travaux et dans la limite de 2 000 €) | <ul style="list-style-type: none"> - bonus sortie de passoire thermique : 1 500 € - bonus bâtiment basse consommation : 1 500 € | | |
|  | Aide de 10% maximum du montant des travaux éligibles aux aides de l'ANAH | | | |

2. Destruction de ruines

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est proposent chacun une aide financière à la destruction de ruines.

Ces aides concernent les constructions à usage d'habitation ou agricole qui :

- présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens,
- se trouvent en état de délabrement avancé,
- ne peuvent faire l'objet d'une rénovation pour des contraintes techniques.

Afin de vous orienter vers l'aide la plus avantageuse pour votre bâtiment, contactez notre gestionnaire Habitat (coordonnées en bas de page) avant le début des travaux.



© Freepik

3. Dispositif Toitures-Façades

Concerne les particuliers propriétaires (occupants ou bailleurs) effectuant des travaux de rénovation de façades et toitures sur leur habitation principale située sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Les bâtiments tels que les granges et les garages ne sont pas éligibles, sauf si leur rénovation a lieu en même temps que le bâtiment d'habitation principal et que les toitures ou les façades sont contiguës.

Le montant maximum de subvention est calculé sous condition de ressources, comme suit :

Réfection de toiture : taux de 15% de la dépense éligible plafonnée à 10 000€, soit une subvention maximale de 1 500 €.

Ravalement de façade : taux de 25% de la dépense éligible plafonnée à 10 000€, soit une subvention maximale de 2 500 €.

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord écrit de la Communauté de communes. Renseignez-vous auprès de notre gestionnaire Habitat !

Contact
Caroline GUTKNECHT
 Gestionnaire Habitat
 03 24 30 23 94
 logements@argonne-ardennaise.fr

Notre territoire / Services à la population

7 bornes de recharge pour véhicules électriques en fonction sur le territoire



en fonction



Grandpré : sera mise en fonction après les travaux de la place

Les **7 bornes** en fonction sont installées à :

- **Vouziers** : rue Gambetta, devant l'ancien tribunal, et parking du Champ de Foire,
- **Buzancy** : sur le parking du Proxi, derrière la salle des fêtes,
- **Bairon-et-ses-environs** : place de la mairie et à la base de loisirs de Bairon,
- **Machault** : rue Guillaume de Machault,
- **Monthois** : place de la mairie.

Comment utiliser ces bornes ?

1. Abonnez-vous sur modulo-energies.fr
2. A la borne, identifiez-vous (par badge ou via l'application VIRTÀ).
3. Chargez votre véhicule en AC (2€/h) ou DC (3€/h), décompte à la minute. Le temps de charge et la capacité de batterie s'affichent sur la borne.
4. Arrêtez la charge et débranchez la prise.

L'abonnement n'est pas indispensable pour charger son véhicule, mais le tarif sera plus élevé.

France services



Vous avez besoin d'aide pour accéder à vos services administratifs en ligne ?
Venez, nous allons vous accompagner !
france-services.gouv.fr

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



VOS SERVICES ET PERMANENCES

France services

Sous-Préfecture
21, rue Gambetta
08400 VOUZIERS

Du lundi au vendredi,
8h30 - 12h00 et
13h30 - 17h00.

03.24.30.4767

Le dispositif Solidarité Étudiant renouvelé

La Communauté de Communes a validé la reconduction de cette aide destinée aux jeunes qui poursuivent des études post bac, mais dont les ressources sont limitées. Les modalités d'attribution ont également été revues et simplifiées.

4 changements notables

- La durée maximale est portée à 3 ans.
- L'éligibilité est basée désormais sur le seul quotient familial.
- Le montant maximal annuel est rehaussé à 1 500 €.
- La date de dépôt de dossier est avancée au 30 novembre pour permettre un premier versement en décembre.

Ces modifications ont été votées pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants de pouvoir en bénéficier.

| Quotient familial | Montant de Solidarité Étudiant par trimestre |
|-------------------|--|
| inférieur à 300 | 500 € |
| de 301 à 399 | 450 € |
| de 400 à 499 | 400 € |
| de 500 à 599 | 350 € |
| de 600 à 699 | 300 € |
| de 700 à 749 | 200 € |
| supérieur à 750 | / |

Retrouvez le dossier et les modalités complètes à télécharger sur le site de l'Argonne Ardennaise (www.argonne-ardennaise.fr, rubrique «A portée de clic» en page d'accueil) ou téléphonez à Claudie TURK (03 24 30 47 67).

Intervenante sociale en gendarmerie, mais pas seulement

En gendarmerie, en sous-préfecture ou en itinérance, l'intervenante sociale intervient auprès de la population, en complément du volet judiciaire.



Le périmètre d'intervention est vaste : violences intra-familiales, précarité sociale, protection de l'enfance, mais également conflits de voisinage... Après deux décennies passées dans le domaine de l'éducation spécialisée, Stéphanie Angius connaît bien ces sujets.

La nouvelle intervenante sociale en gendarmerie (ISG) a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier à la gendarmerie de Vouziers. Elle se déplace également en sous-préfecture tous les jeudis matin en partenariat avec France Services, et dans les autres brigades de l'arrondissement.

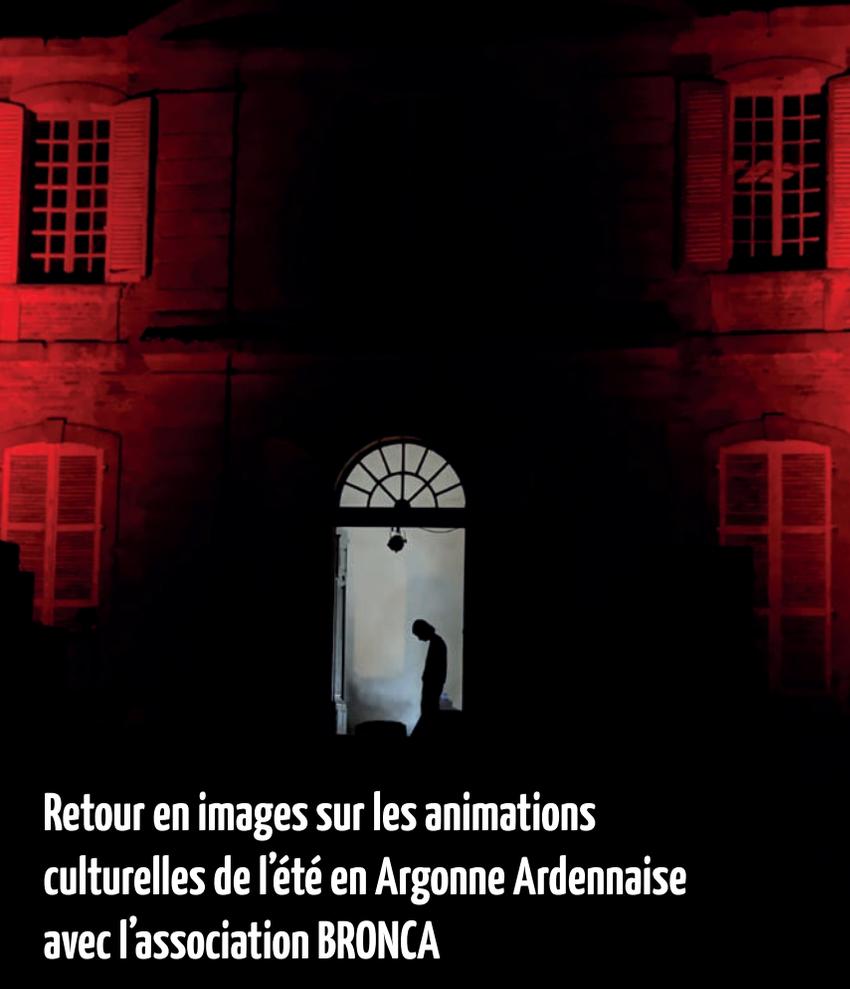
Son travail se fait en lien avec les partenaires du territoire, qu'ils soient dans le domaine social, santé, associatif... afin d'accompagner et d'orienter au mieux les personnes dans leur parcours.

Vous pouvez la joindre directement au 03.24.71.54.23.

L'atelier d'insertion vélo sur la bonne voie



Dans le cadre de l'atelier vélo solidaire monté par le FJEPCS La Passerelle, avec le soutien de la Communauté de Communes, les vélos déposés en déchèterie par les habitants du territoire sont dorénavant récupérés, triés et démontés pour pièces. Ils serviront à alimenter l'atelier, qui sera ouvert à l'ensemble de la population pour la réparation de vélos et un garage d'entraide solidaire pour l'entretien et l'échange de savoir-faire.



Retour en images sur les animations culturelles de l'été en Argonne Ardennaise avec l'association BRONCA

Festival Chéri

A l'occasion d'une résidence de création artistique à l'Abbaye de Chéhéry, 17 artistes de toutes disciplines (musiciens, danseurs, comédiens, slameurs, plasticiens) se sont donnés rendez-vous à l'Abbaye de Châtel-Chéhéry. Ils ont travaillé ensemble sur le thème du Pacte d'Amour cher aux moines Cisterciens.

Ces créations ont donné lieu au Festival Chéri où le public était invité à déambuler de 11h à 19h autour de l'Abbaye sur 11 parcours différents d'une durée d'une heure chacun. Chaque parcours, dont un départ possible se faisait toutes les demi-heures, présentait 4 spectacles différents, de format courts, dans divers décors proposés par le site. Tout en découvrant ce lieu splendide, les spectateurs ont ainsi pu assister à 58 représentations différentes tout au long de la journée.

Les spectacles ont été suivis par le concert de Boulton-aux-Bois et Cordes et celui de Taxi Kebab. Le public a pu ainsi vibrer au son des bois et cordes pour se laisser porter ensuite par un son électro-oriental.

Après les concerts, et toujours sur le thème du Pacte d'amour, les artistes Charles Neubach et Mimoz ont lié leur talent d'artiste pour faire revivre le monument de l'Abbaye en proposant un son et lumière original et contemporain.

Cet événement n'aurait pu avoir lieu sans la mobilisation de plus de trente bénévoles des Amis de l'Abbaye de Chéhéry avec qui les membres de BRONCA ont passé un moment merveilleux.



Aux Origines du Monde

Une manière originale de découvrir l'histoire d'un lieu avec humour.

L'équipe artistique du spectacle *Aux Origines du Monde*, créée en 2020 en itinérance sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, s'est une nouvelle fois retrouvée sur les bords du Lac de Bairon. Grâce à l'historien Florent Simonet, qui leur a conté l'histoire du Lac de Bairon en amont, la troupe composée de trois comédiens, d'un danseur et d'un musicien a pu ainsi s'approprier l'histoire et restituer les origines du Lac du Bairon à leur manière le samedi 26 juin.

90 personnes étaient présentes pour ce spectacle mêlant histoire et humour.

© photos : BRONCA

La Marche des Gobbi

Le parcours artistique participatif *La Marche des Gobbi* s'est installé sur les 2,6km de chemin séparant l'écluse de la digue du Lac de Bairon.

L'association BRONCA a mené des ateliers de pratiques artistiques tout au long des mois de juin et de juillet sur le thème du rapport de l'homme à la nature. 200 participants « Gobbi », regroupant habitants, élèves des écoles de Le Chesne et de Briulles-sur-Bar, usagers du FJEPCS La Passerelle et de l'ITEP, ainsi que des artistes locaux et du collectif BRONCA ont réalisés les 27 œuvres du parcours. Tout au long de l'été, de nombreux visiteurs ont admiré les œuvres et ont découvert ou redécouvert ce chemin emblématique du Lac de Bairon.



La Marche des Gobbi, c'était aussi un spectacle en déambulation ; Cerise, guide touristique haute en couleur, accompagnée d'un personnage clownesque différent à chaque visite, emmenait les spectateurs sur les traces des Gobbi ; un voyage initiatique à missions multiples autour d'un conte fait sur mesure pour le lieu et ses œuvres.

Ce spectacle burlesque et décalé a fait rire et marcher plus de 200 participants tout au long de l'été. Puisqu'« il y en a qui disent que les Gobbi investissent un nouveau lieu chaque année », une nouvelle marche des Gobbi est en préparation, elle aura lieu à Buzancy en 2022.

Notre territoire / Associations Culture Loisirs



Les Sacres de la Street

Le concours national de Street Art organisé par BRONCA a permis à 41 jeunes artistes de la discipline de montrer leurs travaux. Le Prix du Public récompensait l'artiste ayant eu le plus de «like» sur Instagram. Les membres du collectif ont pu stimuler les votes sur le territoire de l'Argonne Ardennaise en distribuant plus de 1000 flyers chez les commerçants et sur les marchés du département. Le FJEPCS La Passerelle a également diffusé l'information via ses dispositifs A Plus dans le Bus ! et Café Numérique Itinérant.

BRONCA a également organisé pour l'occasion une journée d'ateliers Street Art avec 4 classes de l'école de Le Chesne. Les élèves ont ainsi pu découvrir l'art urbain et les artistes participant au concours. Ils ont ensuite réalisé chacun leurs œuvres à la manière de l'artiste Charles Neubach. Les 80 tableaux ont été ensuite exposés sur les grilles de l'école et chaque élève a pu rapporter son œuvre chez lui au moment du départ en vacances.

L'artiste Takir a remporté le prix du public avec 1310 votes. Du 18 au 21 juillet, il est venu réaliser une fresque sur le poste de secours du Lac de Bairon mis à disposition par le département des Ardennes. De nombreux habitants et touristes ont pu échanger avec l'artiste sur son travail. L'œuvre permet de valoriser le site touristique du Lac de Bairon et a compensé par ses couleurs la météo grisâtre de la saison.



Cette première édition s'est faite avec succès grâce aux soutiens de la DRAC, du département des Ardennes, de l'Argonne Ardennaise et de nombreux habitants et associations locales.

Chacune des actions de l'association a été accompagnée

par des ateliers de pratiques artistiques et des temps de rencontres et d'échanges enrichissants.

BRONCA nous donne déjà rendez-vous l'année prochaine pour la seconde édition...

2 nouveaux dispositifs de soutien aux assos sportives

Soutien pour la formation des encadrants

Vous avez pour projet de former et de professionnaliser davantage vos encadrants ? Sachez que vous pouvez solliciter une aide financière de la Communauté de Communes jusqu'à 300€ !

Soutien aux athlètes de haut-niveau

Votre club est engagé dans des compétitions et un de vos sportifs est reconnu sur la liste nationale des sportifs de haut niveau ? La Communauté de Communes vous soutient avec une enveloppe de 700€ par sportif !

Pour tout renseignement ou pour le dépôt d'un dossier vous pouvez écrire à associations@argonne-ardennaise.fr

Les aides régionales et appels à projets sont disponibles sur www.grandest.fr > mes aides régionales.

Les nageurs du CNV brillent en compétition

Piscine et pandémie

On se souvient de l'année scolaire 2020/2021 et des impacts de la pandémie sur les périodes d'ouverture du centre aquatique Argona. Des dérogations avaient cependant été accordées au niveau national pour ouvrir les piscines aux nageurs de haut niveau (figurant sur la liste ministérielle) et Argona a donc pu accueillir 2 nageurs du Club Nautique Vouzinois.

Un beau palmarès

Et les efforts des deux nageurs listés du CNV ont été payants !



Emmie Suquet a participé aux championnats de France Élite à Saint-Raphaël en décembre 2020. Seule représentante féminine des Ardennes, elle a décroché une place en finale et réalisé deux autres belles performances



Merlin Fischer s'est illustré aux championnats de France en juin et juillet



Meven Grandjean, Émilien Mattenet et Charles Rioux, tous 3 en préparation dans leurs clubs respectifs, pour les Jeux Olympiques 2024 à Paris. ©Photos : CNV

2021 à Chartres et Dunkerque. 5 médailles obtenues et 3 minims lors de cette dernière compétition lui ont valu une sélection pour la coupe Méditerranéenne qui s'est tenue à Belgrade en octobre. Avec la sélection française, il est arrivé sur la troisième marche du podium en relais 4 x 100 m 4 nages et en individuel, il a remporté le 200 m dos.

Les «anciens» du club ne sont pas en reste

Dernier à être parti de Vouziers, **Meven Grandjean** (Olympique Nice Natation) a réalisé de très bons championnats de France à Saint-Raphaël. Il se qualifie sur 3 finales et réalise une très belle performance sur le 100m papil-

lon qui lui permet de se hisser à la 3^{ème} place. Il est également plusieurs fois médaillés aux championnats de France dans les relais.

Émilien Mattenet (Charleville-Mézières Natation) a participé pour la première fois aux championnats d'Europe de Budapest. En 2021, il est champion de France du 400 m 4 nages en petit bassin, vice-champion de France du 400 m 4 nages en grand bassin à Chartres et 3^{ème} du 200 m brasse.

Charles Rioux (Olympique Nice Natation), quant à lui, a participé cet été aux Jeux Olympiques de Tokyo où il termine 6^{ème} du relais 4 x 100 m en nage libre.

Quiz : les personnages célèbres de l'Argonne Ardennaise

Réponses en page 23.

©Wikipédia/Portrait par François Gérard, 1806.



Jean-Nicolas Corvisart (1755-1821)

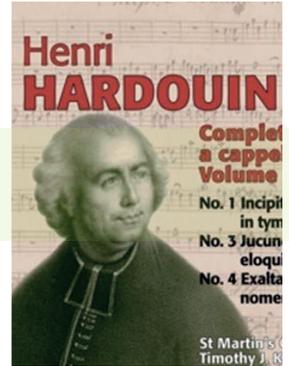
Professeur, anatomiste, cardiologue et médecin personnel de Napoléon Bonaparte.

- A - Dricourt C - Imécourt
B - Leffincourt D - Harricourt

Henri Hardouin (1727-1808)

Compositeur et maître de chapelle

- A - Granham C - Quatre-Champs
B - Grivy-Loisy D - Grandpré



©Tocatta Classics

OBSERVATIONS

SUR LE PROJET
DE CODE CRIMINEL;
OU DE L'EXCELLENCE
DE L'ORDONNANCE DE 1670;
PAR M. CRUSSAIRE,
Avoué en la Cour d'Appel de Paris,
Faisant suite à l'ouvrage de M^r G A C H, intitulé,
Des vices de l'Institution du Jury en France.

A PARIS,
Au Palais de Justice
Et chez l'Imprimeur, au Dépôt des Lois, rue Saint-Jacques,
en face des Jacobins.
AN XIII, 1^{er} de l'Empire. — 1805.

Martin-Pierre Crussaire (1755-1830)

Auteur d'études juridiques sur la rédaction du code civil et du code pénal français lors de leur rédaction.

- A - La Berlière C - Briquenay
B - Sy D - Noirval

Charles Alfred Bigot (1878-1916)

Peintre français, envoyé à Verdun lors de la Première Guerre mondiale.

- A - Termes C - Tannay
B - Toges D - Thenorgues



©Wikipédia/François GOGLINS

©Wikipédia/Fdutil



Rémi Jean-Baptiste de Mecquenem (1808-1875)

Général de brigade d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur

- A - Le Chesne C - Les Grandes Armoises
B - Les Petites Armoises D - Les Alleux

Marie-Clémence Fouriaux (1857-1932)

Infirmière, institutrice et directrice d'école.
Héroïne de la Première Guerre mondiale

- A - Briulles-sur-Bar C - Belleville-et-Châtillon-sur-Bar
B - Savigny-sur-Aisne D - Apremont-sur-Aire



Source : 14-18.documentation-ra.com

Office de tourisme : la coopération s'accroît avec les partenaires

Argonne et Rethélois s'unissent pour leur développement touristique

Au 1^{er} janvier prochain, les Offices de Tourisme de l'Argonne en Ardenne et du Pays Rethélois fusionneront pour créer un Office de Tourisme Intercommunautaire. Les élus des 2 collectivités ont décidé d'unir leurs forces en matière de promotion touristique, notamment pour faire face aux enjeux actuels et à venir :

- Création de la Voie Verte Sud-Ardenne (ouverture prévue 2023-2024),
- Commercialisation d'excursions et de séjours pour le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires,
- Accompagnement et professionnalisation des acteurs touristiques.

D'un côté, l'Argonne synonyme d'évasion nature, et de l'autre

le Rethélois berceau du boudin blanc, son patrimoine remarquable et son ouverture vers Reims et la région parisienne... La complémentarité est toute trouvée ! Les 2 Offices de Tourisme situés à Rethel et Vouziers seront évidemment maintenus, et l'équipe sera renforcée afin de mettre en œuvre des plans d'actions soutenus en direction des touristes avant, pendant et après le séjour.

Concrètement, les 2 communautés de communes seront co-actionnaires d'une société publique locale baptisée « Destination Sud-Ardenne ». Cette forme juridique a été retenue afin de rendre l'Office de Tourisme plus agile, tout en maintenant un lien fort avec les collectivités



publiques qui investissent pour le développement touristique du territoire.

Fort avec le Rethélois, impliqué avec l'Argonne, notre territoire saura exploiter toutes les opportunités pour accentuer son potentiel touristique (voir ci-dessous).

Contact : Julie REAU-DUBOIS, chargée de Développement Touristique - tél. 06 48 51 05 85

Foire de Châlons : l'Argonne séduit les visiteurs

Les Offices de Tourisme de l'Argonne en Ardenne, de l'Argonne Champenoise, d'Argonne-Meuse et de Cœur de Lorraine ont un point commun : ils œuvrent tous à la promotion de l'Argonne ! Leur participation commune à la Foire de Châlons, lors de la Journée de l'Argonne, a montré une nouvelle fois à quel point notre destination attire les habitants de la région. Randonnée pédestre, virées en VTT, activités nature, sites de mémoire 1914-18... pour une excursion ou pour un week-end, Châlonnais et Rémois sont séduits par l'Argonne !

Un jeu-concours a déjà permis à certains de concrétiser leurs envies : ils ont gagné des guides touristiques, des produits locaux,



des billets d'entrée ou encore des repas au restaurant. Un bon moyen de les inciter à programmer leur séjour...

Dans la continuité de nombreuses actions communes construites au fil des époques, et sous le pilotage de l'Entente in-

tercommunale « Nous Argonne », ces offices de tourisme préparent actuellement un plan d'actions qui permettra de renforcer et multiplier ces occasions de promotion collective de l'Argonne. Le guide Petit Futé paru au début de l'été était le premier temps fort, ce n'est qu'un début !

La boutique de l'Office de Tourisme fait le plein de souvenirs



Cette année, la gamme d'articles souvenirs à l'effigie du territoire s'élargit. L'équipe de l'Office de Tourisme a sélectionné des magnets, des mugs, des porte-clefs... aux couleurs de Vouziers ou des Ardennes. Idéal pour une petite attention, ou pour compléter un cadeau.

L'Office de Tourisme ne propose plus de produits du terroir, mais est en mesure d'orienter son public vers les « bonnes adresses » qui se sont multipliées ces dernières années (voir ci-dessous).



D'octobre à février, l'Office de Tourisme vous accueille et vous conseille les mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h30.

Produits locaux et cadeaux de fin d'année : nos bonnes adresses

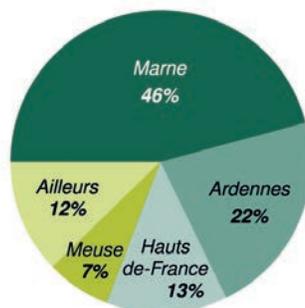
- Drive Fermier de Vouziers (commandes à retirer le jeudi ou livraison à la demande)
- Magasin Retour aux Sources rue Bournizet à Vouziers
- Marché à Vouziers le samedi matin
- Marché des producteurs de Pays :
 - o A Vouziers le 2^{ème} mercredi après-midi de chaque mois (mars à novembre)
 - o A Bairon-et-ses-environs le lendemain des marchés à Vouziers
 - o A Monthois le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois (mars à novembre)
- Vente directe chez les producteurs du territoire répertoriés sur leur site internet www.argonne-en-ardenne.com (rubrique « Saveurs locales »)

Qui sont les visiteurs du Parc Argonne Découverte ?



4 visiteurs sur 10 viennent pour la 1^{ère} fois

Ils arrivent de...



Ils donnent au Parc une note moyenne de 4,3 / 5



Leur avis sur le tarif d'entrée

Cohérent 56%
 Raisonnable 37%
 Trop cher 7%



Données issues de l'enquête menée de mai à septembre 2021 auprès de 276 visiteurs (emails après la visite)

Création d'une filière viticole en Argonne



Une terre qui a un passé...

Historiquement, les Ardennes étaient reconnues pour leurs terres viticoles. Sur la Gaize, roche de l'Argonne Ardennaise, étaient produits trois types de vins : du rouge, du blanc et du gris.

Les conflits mondiaux qui ont ravagé les terres Ardennaises et autres interventions humaines ont contribué à l'arrêt de l'exploitation du vignoble.

Le fait est que l'Argonne Ardennaise possède les ressources naturelles pour exploiter une filière viticole.

...et un avenir !

Par ailleurs, une étude parue en 2013 dans la revue scientifique américaine « Proceedings of the National Academy of Sciences » projette un avenir sombre sur la vigne dans le monde à l'horizon de 2050. En effet, du fait du réchauffement climatique, différents scénarios sont prévus (en fonction des réalités qui

seront constatées au temps T) : certains vignobles réputés disparaîtraient alors que d'autres types de terres deviendraient propices à la culture viticole. C'est le cas du département des Ardennes.

Une volonté politique forte

Face à ces deux constats, Monsieur WARSMANN, député des Ardennes qui œuvre en faveur du dynamisme économique de notre territoire, est convaincu que « l'Argonne Ardennaise est légitime pour mener à bien ce projet : elle sera le moteur de la modernisation des outils de vinification et de la mutualisation des initiatives locales. La mise en place de la filière vin est un outil de développement local, un moteur de dynamisation économique qui rayonnent en terme d'image et de positionnement stratégique : il s'agit d'un grand intérêt général ».

L'ANCT (Association nationale de la cohésion du territoire) a débloqué une enveloppe de 40 000 € pour financer une étude

de faisabilité de la filière vin en Argonne Ardennaise. L'étude est organisée en 4 volets :

- Production et transformation du raisin
- Commercialisation
- Mobilisation des acteurs et dynamique collective
- Structuration de la filière

L'objectif est de permettre aux porteurs de projets d'avoir une étude complète avant avril 2022, afin de se positionner avant la prochaine échéance (demande d'autorisation de plantation nouvelle du 15 mars au 15 mai de chaque année).

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 19 juillet 2021 en présence de Monsieur le Député, Monsieur le Sous-Préfet, Madame La Conseillère Départementale et la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Des forces vives sur le territoire

Sur la filière vin, une dizaine de porteurs de projets ont déjà indiqué leur intérêt pour cette

action. Les profils sont assez hétérogènes : de l'agriculteur qui veut se diversifier au propriétaire foncier qui veut tester la vigne, des passionnés, des novices...

Le rôle de la communauté de communes est de leur apporter du soutien en leur proposant des groupes d'échanges de pratiques mais aussi en leur transmettant les conclusions de l'étude pour qu'ils puissent s'en inspirer dans la culture de leur futur vignoble.

S'enrichir des expériences existantes

Une journée de visites des Côtes de Toul (54) et de l'AOC de Moselle (57) a été proposée aux porteurs de projets le 8 septembre dernier.

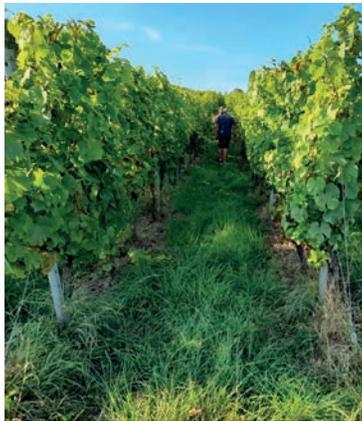
L'idée était de visiter des exploitations qui ont vécu le même projet : la vigne était historiquement présente, a disparu et a été à nouveau plantée. Les porteurs ont pu poser leurs questions et

s'inspirer du vécu pour pouvoir se positionner.

Les visites étaient différentes mais complémentaires :

- o Une coopérative
- o Une exploitation qui a fait le choix du bio
- o Une exploitation initialement agricole qui s'est diversifiée (sans compétences viticoles à la base).

Ce premier temps fort a permis de faire émerger une dynamique de groupe autour de moments de convivialité.



Vous êtes un propriétaire foncier et vous êtes passionné de vin ?

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez diversifier votre activité professionnelle ? Cette réunion est faite pour vous !

La Communauté de Communes vous propose une rencontre autour de la filière vin :

Mercredi 15 décembre 2021 à 18h
Salle des fêtes de Vrizy

(date à confirmer)

- Présentation du projet de renaissance de la filière vin
- Présentation des premiers résultats de l'étude de faisabilité (éléments techniques, financiers, business model...)
- Intervention de M. REGNIER (viticulteur des Côtes de Toul) dont l'histoire du vignoble est similaire à la nôtre.

Renseignements et inscriptions :
Élodie Parisot (03.24.30.23.94)

Opération de collecte de pneus agricoles usagés

Quel usage pour les pneus d'ensilage ?

En agriculture, les pneus usagés sont utilisés depuis longtemps pour maintenir les bâches des silos d'ensilage. Cependant, depuis le 1er octobre 2015, les exploitants agricoles ne peuvent réglementairement plus récupérer de pneus usagés sur leurs installations. Cependant, ils sont autorisés à utiliser ceux qu'ils possédaient avant cette date, ce qui explique leur présence en nombre dans les exploitations.

En plus d'enlaidir le cadre de vie, les pneus d'ensilage présentent plus d'inconvénients que d'avantages :

- présence de corps étrangers (risques pour le bétail),
- présence de nuisibles



- (guêpes, rats),
- manipulation salissante et difficile,
- risque de coupures.

Modalités de l'opération

Il est proposé aux agriculteurs actifs et retraités de bénéficier d'une collecte de pneus agricoles sur 2 sites : CAJ à Tannay et Vivescia à Monthois.

L'opération, mise en place en partenariat avec la chambre

d'Agriculture des Ardennes, aura lieu en novembre.

Le coût de retraitement des pneus est de 200 € HT/tonne, soit 240 € TTC. Dans le cadre de l'opération, seuls 100 € HT/tonne seront facturés aux participants, ainsi que les 40 € de TVA : les 100€ restants seront pris en charge par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Signature d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour l'Argonne Ardennaise

Constats sur l'alimentation au quotidien

La crise sanitaire a provoqué une prise de conscience chez certains consommateurs : on propose en magasin beaucoup de produits importés alors que l'on peut trouver ces mêmes ressources sur notre territoire. Des importations qui ne sont pas sans conséquences. En effet, outre le fait que la saisonnalité des fruits et légumes est un enjeu de santé publique par son impact sur la santé (apports en vitamines et minéraux), il est également un enjeu environnemental (transport des denrées venant de l'étranger). Ceci dit, il ne faut pas oublier que l'offre alimentaire est établie en fonction de la demande : le consommateur a le choix de faire vivre l'économie qu'il souhaite encourager.

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Les projets alimentaires territoriaux sont prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux auprès des consommateurs et dans les cantines scolaires.

L'alimentation se positionne dès lors comme un axe structurant du territoire.

Le PAT, une réponse à plusieurs enjeux du territoire

Les objectifs du PAT se déclinent autour de plusieurs thématiques :



© Freepik

o Économie : valoriser les ressources locales, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, rapprocher l'offre et la demande...

o Environnement : limiter les kilomètres parcourus pour un produit local, valoriser les nouveaux modes de production, lutte contre le gaspillage alimentaire...

o Social : valoriser le patrimoine, promouvoir l'éducation alimentaire, créer des liens, rendre accessible les produits...

Ces enjeux font partie intégrante de la structure du PAT en Argonne Ardennaise et c'est sous cet intitulé, « Produire une alimentation locale, durable et accessible à tous », qu'il a été labellisé en juin dernier.

Dans ce cadre, France Relance a attribué une enveloppe budgétaire pour le mener à bien.

Première étape du PAT

Il s'agit de la mise en place d'un diagnostic territorial du système alimentaire de l'Argonne Ardennaise, à savoir « la manière dont

les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

Il sera alors question d'étudier :

- les modes de production,
- de consommation,
- d'organisation.

Les conclusions du diagnostic aideront à proposer des initiatives qui se voudront adaptées aux besoins des populations et des professionnels, tout en répondant aux préoccupations liées au développement durable.

Pour plus d'informations sur les projets en lien avec l'agriculture, contactez Elodie PARISOT 03 24 30 23 94



Du champ de betteraves au réservoir d'essence, le circuit court du bioéthanol

« On roule avec notre production ! » Avec 3 de ses véhicules convertis au bioéthanol, Marie GAILLIOT, agricultrice de Saint-Étienne-à-Arnes, est fière que sa production de betteraves serve en partie à faire rouler sa voiture et celles de ses enfants. « Mes filles font leurs études sur Paris et la Belgique, alors quand elles font le plein à 25 €, c'est vraiment économique et écologique ! »

Comment est produit le bioéthanol (E85) ?

Ce carburant est fabriqué à partir de matières premières agricoles (betterave, blé...). Une fois récoltées, les betteraves sont envoyées à la coopérative Cristal Union qui répartit la production en fonction des besoins : sucre, alcool, éthanol... sur les différents sites de Bazancourt.

Le bioéthanol est ensuite vendu à la pompe pour les véhicules équipés (42 pompes en distribuent sur les Ardennes, dont une à Vouziers, et la Marne, pour un prix moyen au litre de 0.69€) et permet de réduire entre 60 et 95 % les émissions de gaz à effet de serre (comparé aux carburants classiques). Afin de profiter de ce carburant, il suffit de faire poser un boîtier adapté dans un garage agréé.

Une valeur ajoutée pour l'agriculture locale

Du point de vue du producteur, c'est transparent puisque c'est la coopérative qui trouve les débouchés pour la production. Cependant, Marie se réjouit de savoir qu'elle participe à cette filière en circuit court. « C'est une production qui profite à tout

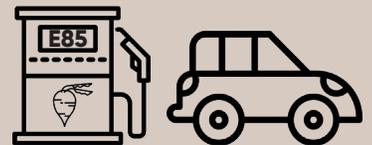


le monde au local. Le site de Bazancourt fait vivre beaucoup de monde et maintient une production de territoire. Tous les betteraviers sont producteurs, entre autres, de bioéthanol. Se diversifier en produisant la matière première d'une énergie verte, c'est très motivant et cela donne une valeur ajoutée à l'exploitation.»

Une transformation subventionnée par la Région

La Région Grand Est propose une subvention de 500€ maximum pour la fourniture et la pose de ce boîtier. Pour en bénéficier, vous devez être domicilié en résidence principale dans le Grand Est, votre véhicule essence doit avoir plus de 4 ans et être immatriculé dans le Grand Est et vous rendre dans l'un des 172 garagistes habilités dans le Grand Est.

Plus d'infos sur www.grandest.fr/bioethanol



Élodie Parisot vient d'intégrer les services de l'Argonne Ardennaise comme chargée de mission Agriculture / PAT

Bienvenue Élodie !

Depuis le début du mois de juin, Élodie Parisot a rejoint la Communauté de Communes pour la création d'un service dédié à l'agriculture. Ses missions seront centrées autour du PAT, mais pas seulement.

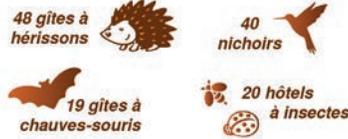
« Notre territoire est diversifié, autant par ses ressources que par les hommes qui le composent. Les agriculteurs doivent être fiers de leur travail et apporter les meilleurs produits à leur concitoyens. Le PAT en sera l'expression. Élodie sera un maillon supplémentaire pour faciliter cette action intercommunale », précise Christophe Manceaux, vice-président en charge de l'Agriculture.

Nul doute qu'Élodie saura relever le défi. Après 11 ans à coordonner des actions, dont certaines en lien avec l'agriculture et l'alimentation, elle connaît parfaitement le territoire et ses enjeux. Nous lui souhaitons la bienvenue et du succès dans ses nouvelles missions !

Une belle mobilisation au service de la biodiversité



127 équipements pour la faune sauvage



1 512 petits fruitiers et 619 arbres fruitiers



Mémo - retrait des commandes

Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 novembre de 8h30 à 18h sans interruption dans les locaux de MCD Auto - 57 rue Gambetta à Vouziers

Ma Haie pour les hérissons

Nous reviendrons sur l'impact global de ce programme dans un prochain numéro du Mag'.

Contact : Valérie GENESSEAU, Coordinatrice Trame Verte et Bleue
03 51 50 70 06 (le matin) ou mahaie@argonne-ardennaise.fr



Sorties Nature : une centaine de participants



Entre déconfinement, pass sanitaire et météo capricieuse, une dizaine de sorties nature ont tout de même pu être proposées de mai à octobre. Des Prairies d'Autry au Vieil-Etang de Bairon, de la Vallée de l'Aisne au Marais de Germont, en passant par la Vallée de l'Aire, 111 participants ont suivi et écouté les spécialistes du Regroupement des Naturalistes Ardennais, de la Maison de la Nature et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. A chaque rendez-vous, ils ont pu découvrir un site Natura 2000, observer la faune et la flore qui le caractérise, et en comprendre les principaux enjeux en matière de biodiversité. Les prochaines sorties découverte sont prévues au printemps 2022.



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la 2CZA est cofinancée par l'Union européenne L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



REGROUPEMENT DES NATURALISTES ARDENNAIS



Point sur les chantiers en cours



Le chantier de l'extension du bâtiment du FJEPCS La Passerelle avance bien

Malgré les intempéries de l'été, le chantier suit son cours dans les temps. La maçonnerie sera terminée fin novembre, ainsi que la charpente et les menuiseries. Le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air pour Noël.

Le bâtiment existant, rue du Champ de Foire, fait également l'objet de réfections qui devraient s'achever fin novembre début décembre.

Début des travaux à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Vouziers

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne école maternelle, rue Avetant à Vouziers, un marché de travaux avait été lancé cet été.

Les 9 lots de ce marché ont été attribués, les travaux viennent de commencer et devraient durer un an.

Les locaux seront dotés de cabinets pour les médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, orthophoniste et d'un logement, pour les gardes notamment, pour une surface totale de 792 m² de bâtiment. Un parking d'une quarantaine de places y sera aménagé.



Future MSP Avetant

©Goggle Maps

Réponses au quiz « Personnages célèbres de l'Argonne Ardennaise » :

Jean Nicolas Corvisart est né à Dricourt
Henri Hardouin est né à Grandpré
Martin-Pierre Crussaire est né à Briquenay

Charles Alfred Bigot est né à Toges
Rémi J.-B. de Mecquenem est né à Le Chesne
M.-C. Fouriaux est née à Savigny-sur-Aisne

Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES
03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSDUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,
conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERES

Du lundi au samedi : 9h00 - 11h50 et 14h00 - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Lundi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Mardi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Mercredi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Jeudi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Vendredi : 13h00 - 17h00

Horaires disponibles sur www.argonne-ardennaise.fr



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX
Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU
Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



**Argonne
en Ardenne**
| Office de Tourisme |

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.argonne-en-ardenne.fr

Office de Tourisme Argonne en Ardenne



Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s
agréé(e)s, informations sur le contrat de
travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :

Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

EN SOUS-PRÉFECTURE À VOUZIERES

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00
et 13h30-17h00

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Tous les après-midis de 13h00 à 17h00

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES

AIDES DÉMOLITION DE RUINES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER

Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

associations@argonne-ardennaise.fr